



## Nationalité française : comment acheter un timbre fiscal ?

Vérfifié le 08 juin 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour déposer un dossier de demande de nationalité française, vous devez fournir un timbre fiscal électronique.

### Vous habitez en France

Vous pouvez acheter un timbre fiscal électronique **en ligne** ou dans un **bureau de tabac**.

En ligne

Préparez votre **carte bancaire** pour faire la démarche en ligne.

---

 Acheter en ligne un timbre fiscal pour une demande de nationalité française

Ministère chargé des finances

Accéder au  
service en ligne   
(<https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp>)

Après réception de votre timbre, par courriel ou SMS, vous devez le **télécharger**.

Le timbre est à joindre à votre dossier de demande d'accès à la nationalité française.

Dans un bureau de tabac

Vous pouvez acheter un timbre fiscal électronique dans un bureau de tabac s'il est équipé de l'application *Point de vente agréé*.

Le timbre est à joindre à votre dossier de demande d'accès à la nationalité française.

Le timbre électronique est valable **1 an** à partir de sa date d'achat.

Pour éviter qu'il ne soit plus valide au moment du dépôt de votre demande, attendez d'avoir fini de préparer votre dossier avant de l'acheter.

Vous pouvez demander en ligne son remboursement dans les **12 mois** qui suivent son achat :

---

 Demander le remboursement d'un timbre électronique

Ministère chargé des finances

Préparez la référence de la transaction (indiquée sur le justificatif de paiement).

Accéder au  
service en ligne   
(<https://timbres.impots.gouv.fr/pages/remboursement/remboursement.jsp>)

### Vous habitez à l'étranger

À l'étranger, vous n'avez pas de timbre fiscal à fournir.

Vous pouvez régler en espèces. Certains consulats acceptent aussi le paiement par carte bancaire, chèque ou virement. Consultez le site internet du consulat pour savoir comment payer.

Où s'adresser ?

Précisez votre ville ou votre code postal. Le choix d'une commune dans la liste de suggestion déclenchera automatiquement une mise à jour du contenu

- **Ambassade ou consulat français à l'étranger** [↗ \(https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/\)](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/)

#### Textes de loi et références

- **Code général des impôts : articles 899 à 900 B** [↗ \(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000030062715/\)](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000030062715/)  
*Timbre dématérialisé*

#### Services en ligne et formulaires

- **Acheter en ligne un timbre fiscal pour une demande de nationalité française** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52555>)  
Service en ligne